

“ La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ne pouvait manquer de se développer au sein de nos religieuses populations; aussi les paroisses, les communautés, les maisons d'éducation sont-elles consacrées à ce divin Cœur, et, le premier vendredi de chaque mois, on voit une foule de catholiques pieux, hommes et femmes, s'approcher de la sainte Table.

“ Je ne veux pas dire par là que tout soit parfait sur nos rivages; non, il y a malheureusement des ombres au tableau; mais notre pays n'offre pas, du moins, le spectacle navrant d'une nation qui court aux abîmes d'une déshonorante apostasie.”

L'Université de Bourbonnais.

Comme la plupart de nos collèges canadiens, l'université de Bourbonnais n'a d'abord été qu'une simple école.

En 1864, le R. P. P. Beaudoin arrivait à Bourbonnais avec les frères J. B. Bernard et Augustin Martel, et fondait immédiatement une modeste école qui, en 1872, obtenait déjà sa charte universitaire. C'est surtout à partir de ce moment que les intérêts religieux des différentes nationalités de cette région, ont pris un développement qui va toujours en progression ascendante. Quoique née d'hier, cette belle institution canadienne française a déjà fourni plus de cent prêtres. Elle a aussi l'honneur de recevoir, tous les ans, les membres du clergé de Chicago et de Peoria qui viennent retremper leur zèle dans la retraite.

Les principaux membres sont actuellement les RR. PP. C. Fournier, supérieur; J. Marcell, directeur; Ant. Mainville, maître des novices; J. Legris, etc. Le diocèse de Québec y compte aussi un de ses enfants, M. l'abbé J. Laberge, Docteur en théologie.

L'Université de Bourbonnais est sous le contrôle de compatriotes jouissant de l'estime et de la confiance de tout le monde, et dont les capacités n'ont d'égaux que la modestie.

Qui peut dire tout le bien que cette institution, dirigée par des hommes aussi dévoués et aussi éclairés, est appelée à produire dans l'Ouest!

Manuel du jeune médecin catholique

SCIENCE REQUISE

1. Tout homme est obligé en justice d'avoir la science de son état.
2. Il doit étudier avec méthode et toujours, afin de ne pas oublier ce qu'il a appris et de se tenir au courant des découvertes. A mesure qu'il avance en âge le médecin doit se tenir à la hauteur de la confiance que son âge inspire naturellement.
3. L'admission légale à la pratique suppose, mais ne confère point la science absolument requise. Il faut réparer les négligences commises pendant ses études légales.

LE SALUT ÉTERNEL DES PATIENTS

4. Il ne faut pas attendre que le danger de mort soit *imminent* pour avertir le patient de songer à mettre ordre à ses affaires spirituelles et temporelles. Il suffit que le danger soit grave.
 5. C'est une faute grave contre la charité, c'est une vraie cruauté que de négliger ce devoir par crainte d'effrayer le malade.
 6. Le plus souvent il suffit d'avertir le curé ou le confesseur du malade, ou quelqu'autre personne que l'on sait devoir s'en acquitter certainement et convenablement.
 7. Le médecin ne doit pas priver le patient de l'usage de sa raison ou de sa connaissance, lorsqu'il est en danger de mort, en lui administrant un narcotique dans le seul but de soulager sa douleur.
- ##### QUELQUES PRINCIPES GÉNÉRAUX
8. Entre un remède *probable* et un remède *sûr*, choisissez ce dernier. Entre deux *probables*, à défaut d'un remède *sûr*, choisissez le *plus probable*.
 9. Dans un cas désespéré il n'est pas permis de faire des expériences avec des remèdes *tout à fait incertains*, avec danger